GAZETTE DE VARSOVIE

MERCREDI, 7 AOUT 1793.

VARSOVIE, le 7 Août.

Suite des séances de la Diète extraordinaire assemblée à Grodno.

Du Samedi 27. Le Pce. Gr: Chancelier ouvre la séance, par un rapport sur la note qu'il avoit remise le matin, à M. l'Ambassadeur extraordinaire de Russie, conformement aux ordres qu'il avoit reçus à cet égard. Il assure les Etats, que pour la teneur & les termes de cette note, il s'est attaché strictement à l'injonction & au projet qui lui avoient été donnés la veille: en témoignage dequoi, il remet au Secrétaire de la Diète, copie de la dite note pour en faire lecture. (C'est la même qu'on a vue dans notre feuille de Samedi, sous la date du 27.)

Plusieurs membres s'élevèrent à la fois contre la conduite du Gr: Chancelier, qui s'étoit permis de remettre cette note, sans l'avoir conformement à la loi, soumise à l'examen préalable des Etats. Mais bientôt M. le Maréchal coupa court à ces débats tardifs, en annonçant une réponse de M. de Siewers, à la note qu'il avoit reçue le matin. Le Secrétaire de la Diète en fit aussitôt la lecture. (Nous l'avons donnée dans la même feuille, à la suite de la première.)

Cette lecture fut suivie de plusieurs motions très vives, relativement à la réponse & à la note elle-même. Divers membres rappellèrent toutes les observations qu'ils avoient faites la veille, contre cette mesure qu'ils régardoient comme dangereuse, ou tout au moins insuffisante. Ils firent entrevoir les résultats défavorables qu'elle alloit produire; résultats qu'ils avoient pressentis d'avance, & dont ils voyoient une partie se réaliser, par la déclaration très expresse de M. l'Ambassadeur, laquelle portoit: *Que le seul parti qu'il reste à prendre, c'est de faire entamer sans perte de tems, la négociation avec le Ministre de Prusse, en munissant la même Députation, d'instructions & pleins-pouvoirs réquis.* Plusieurs demandèrent la suppression du projet de M. Drewnowski, qui étoit dans le sens de la note en question. Quelques uns proposèrent l'envoi d'un Ambassadeur extraordinaire, auprès de S. M. I. de toutes les Russies, pour en obtenir une intervention efficace, contre l'occupation hostile & sans aucun droit légal, des Provinces Polonoises, par les troupes de S. M. P. D'autres furent d'avis qu'on se bornât à envoyer au ministre de la République résidant à cette Cour, de nouvelles instructions conformes aux circonstances actuelles. D'autres enfin crurent qu'il seroit plus expédient de s'adresser à M. l'Ambassadeur, & de faire parvenir par son canal, ces réclamations à S. M. l'Impératrice de Russie; en le priant de communiquer aux Etats, sans le moindre délai, la réponse qu'il en recevroit. On en vit même quelques uns s'opposer à ce qu'aucune de ces propositions, fût prise en délibération, sous prétexte que leur effet ne répondroit point aux circonstances graves, dans lesquelles on se trouvoit, & qui réclamoient impérieusement une détermination ferme & vigoureuse. L'un de ces opposans, M. Bieńkowski d'Oszmiańsk, proposa la rédaction d'une note en réponse à celle de M. de Buchholtz, dans laquelle on lui rappelleroit les divers traités arrêtés entre la République & S. M. Prussienne, les obligations qu'ils imposoient à ce Souverain, & qu'il n'a point remplis; violation qui sembloit rendre plus sacrées encore, les prérogatives des Etats de Pologne, & qui mettoit la Nation d'autant plus en droit d'exiger, que ce Prince retirât ses troupes de Son territoire, qu'il avoit occupé de la manière la plus illégale. Il demandoit en outre, qu'on expédiât de nouvelles instructions au Ministre de la République près de la Cour de Vienne, comme aussi à tous les autres Envoyés ou Chargés-d'affaires, & qu'on remit toute espece de négociation ultérieure, jusqu'après la réponse qu'on en recevroit.

Aucune de ces motions ne fut adoptée, ni même renvoyée à un examen ultérieur, non plus que celles qui furent émises ensuite, pour ou contre la Confédération générale de Targowice. Il résulta seulement de ces dernières, qu'une grande partie de la Chambre désiroit sa dissolution; avec cette différence, que les uns la vouloient sans aucune restriction, & que les autres demandoient qu'elle fut remplacée par une assemblée nouvelle, qui jouit des mêmes droits, mais qui se conduisit d'après d'autres principes.

M. Ożarowski en sa qualité de Commandant en Chef temporaire des troupes de la Couronne, remêt sous les yeux de la Chambre, l'état de cette armée composée de 24000 hommes, & dont la plupart des Corps n'ont touché qu'une partie de leur solde, depuis le terme de Septembre dernier. Entre autres motions faites à ce sujet, & qui toutes avoient pour objet, de demander l'établissement d'un nouvel ordre dans l'administration du trésor, on remarqua celle de M. Skarżyński, de Łomżyńsk, qui remit un projet d'injonction à faire aux Commissions des trésors des deux Nations, lequel portoit qu'elles eussent à suspendre jusqu'à nouvel ordre, le payement de toute espece d'assignats, autres que ceux qui seroient donnés par les Etats.

Le tems fixé pour la prorogation de la Diète, tirant à sa fin, divers membres proposèrent de la limiter pour quelques semaines. D'autres au contraire demandoient une prorogation ultérieure. M. Łobarzewski entre autres appuya fortement cette motion, & remit un projet de prorogation jusqu'au 15 Août. La majeure partie de la Chambre s'y opposa, & M. Rakowski, de Wisk, dit à cette occasion: „que ceux qui soldés par des Puissances étrangères, n'avoient d'inquiétude ni sur leur sort, ni sur les moyens de subsistances qui leur étoient assurés, pouvoient aisément demander prorogation sur prorogation; mais qu'il n'en étoit pas de même de ceux qui avoient abandonné le soin de leurs affaires domestiques, pour veiller aux intérêts de la République, & qui devoient de leur propre revenu, pourvoir à toutes leurs dépenses, loin de leur famille & de leur maison." Cependant il n'y eut rien de décidé sur cette matière, & la séance fut levée, afin de laisser le tems de prendre en considération les divers projets relatifs aux payement des troupes, arriérés depuis plus de six mois.

Du lundi 29. M. Łobarzewski insista sur l'examen & la décision qu'il avoit déja réclamée, en faveur de son projet relatif à la prorogation de la Diète. Il s'éleva contre cette motion, autant de voix qu'à la dernière séance. On donnoit pour prétexte de cette opposition, la nécessité d'attendre pour suivre le cours des délibérations actuelles, la conclusion définitive des négociations entamées avec M. l'Ambassadeur de Russie, & l'ouverture de celles que demandoit la Cour de Berlin. En conséquence, plusieurs membres parlèrent avec force contre le projet de M. de Czerniechów. Mais d'une autre côté, plus d'une voix s'éleva en sa faveur, & ce second parti fondoit l'indispensabilité d'une prorogation nouvelle, sur l'importance de plusieurs matières déjà mises en délibération, & dont la décision pouvoit influer beaucoup sur le sort de la Pologne. De ces objets, celui sur lequel on insistoit le plus, c'étoient les mesures à prendre pour le payement des troupes.

A cette occasion, M. Ożarowski en sa qualité de Commandant en chef temporaire des troupes de la Couronne, donna de nouveaux détails sur les causes qui avoient forcé d'arriérer les payemens de ces troupes, & sur les moyens de lever cet inconvénient. Un de ces moyens étoit, que les ministres des deux Nations négociassent avec M. l'Ambassadeur, un arrangement pour la masse des revenus de la République, non acquittés dans les Provinces occupées par les troupes de S. M. J.

S. M. appuya ces diverses motions, & conclut des propositions énoncées par les membres qui venoient de parler, la nécessité d'une prorogation, à la faveur de laquelle on pût terminer celles des matières en délibération, qui exigeoient la décision la plus prompte. Le Roi conseilla comme M. Ożarowski d'enjoindre aux Chanceliers, qu'ils eussent à traiter avec M. de Siewers, de la restitution des révenus de la République, dans les Provinces qui lui avoient été enlevées.

M. Mikorski, de Wyszogród, appuyé par un grand nombre de collegues, s'opposa à cette injonction, sous pré-

texte que si elle étoit donnée, avant la conclusion définitive des négociations ouvertes avec M. l'Ambassadeur de Russie, ce seroit en quelque sorte ratifier par avance le démembrement des Provinces occupées.

M. Młodzianowski, de Rożańsk, répondant aux observations de M. Ożarowski, conseilla de ne déterminer un payement effectif pour l'instant, qu'en faveur des simples soldats & des bas-officiers, & de suspendre jusqu'à nouvel ordre, les appointemens de l'Etat-Major, comme aussi des officiers civils. Il ajouta que MM. les Commandans en Chef pouvoient suivre l'exemple donné en 1764. par le Prince Czartoryski, Palatin de Russie, (exerçant alors ces mêmes fonctions) & pourvoir de leurs propres fonds, aux payemens les plus indispensables, sous la clause d'être ensuite remboursés par le trésor. Du reste il s'opposoit à l'établissement d'aucun nouvel impot.

M. l'Evêque de Livonie en prit occasion, de faire sentir la nécessité d'une nouvelle prorogation. Il dit que dans les circonstances critiques où l'on se trouvoit, & qui forçoient les représentans de la Nation d'agir, non suivant l'impulsion de leur conscience, mais au gré de la force prédominante qui décidoit tout, il falloit s'arrêter à ce qui présentoit le moins de dangers & de désavantages; que dans cette vue, bienqu'il sentit toute l'utilité & les convenances de la limite demandée par tant de membres, il croyoit cependant devoir opiner pour la prorogation, afin de pouvoir au moins statuer sur les matières qui tenoient de plus près aux conjonctures actuelles, & principalement sur les moyens qu'on croiroit les plus propres, à faciliter le payement arrieré & futur des troupes. Il observa à ce sujet, que son frère Grand-Général de Lithuanie, avoit déjà avancé de ses propres fonds, 400000 fl. pour la solde des troupes sous son commandement.—M. Tyszkiewicz insista aussi sur cette 3me. prorogation, & ajouta aux considérations qui venoient d'être discutées, celles que présentoit naturellement la nécessité d'établir une réforme dans l'administration politique & civile; d'entendre les comptes des diverses caisses des trésors & des Palatinats; de soumettre à l'examen, la gestion des magistratures, &c. Il demanda en outre qu'avant de rien déterminer sur les payemens à faire à l'armée de Lithuanie, on reconnût & fixât les rapports, dans lesquels cette armée se trouveroit à l'avenir avec le gouvernement, afin que ce payement pût offrir des avantages réels à l'Etat, & n'être point à la charge des citoyens.

Comme les deux partis ne paroissoient nullement disposés à se rapprocher, & que cependant plusieurs des opposans sembloient enfin pencher pour la prorogation, on porta aux voix la proposition suivante: *de combien la Diète sera-t-elle prorogée*? Le recueillement fait, la majorité des suffrages fixa à 15 jours cette prorogation; après quoi la séance fut levée.

Note remise aux Etats par M. l'Ambassadeur extraordinaire de Russie, le 30 Juillet.

Le sous-signé Ambassadeur extraordinaire & Plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, prénant par ordre de sa très Gracieuse Souveraine, un vif intérêt au succès de la négociation, dont se trouve chargé Monsieur de Buchholtz, Envoyé extraordinaire & Plénipotentiaire de S. M. le Roi de Prusse, n'a pu voir sans peine, qu'on met de jour à autre des entraves aux délibérations de la Diète, sur l'émanation des Instructions & plein-pouvoirs nécessaires, que le dit ministre a déjà demandés par sa note du 20 de ce mois, & qui ne sont point encore décrétés jusqu'aujourd'hui. De cette manière la séance d'hier a été entièrement perdue, comme tant d'autres, dont les objets de discussions sont étrangers à l'importante matiere en question. Le sous-signé craignant de perdre encore la séance d'aujourd'hui, & peut-être tant d'autres, se voit donc obligé de déclarer aux Sérénissimes Etats assemblés en Diète confédérée qu'il est autorisé d'insister sur un prompt commencement des négociations avec Monsieur le Ministre Plénipotentiaire de Prusse, & que sans autres délais, on décrète les instructions & plein-pouvoirs réquis.

Fait à Grodno. ce 10 (30) Juillet. 1793.

Jacques de Siewers.

Les instructions & pleins-pouvoirs à donner à la Députation, aux fins de traiter avec M. le Ministre de Prusse, ont été décrétés à la séance du 31. Le défaut de place nous force de les renvoyer à la feuille de Samedi, ainsi que la réponse des Etats à la note de M. de Buchholtz, du 20. & la contre-réponse de celui-ci.

FRANCE.

Suite des événemens politiques dans le cours de Juillet.

Dès le 12. Chabot avoit dénoncé au nom du comité de sûreté générale, un écrit que fait circuler Condorcet, dans lequel, disoit-il, ce député prétend que vous avez rédigé à la hâte une Constitution, dans un moment où la liberté des représentans du peuple étoit violée. Il vous y représente comme ayant dilapidé les finances publiques; comme ayant établi une Constitution pour les riches, & non pour les Sans-Culottes; comme ayant voulu donner un privilége à Paris, en décrétant que le Corps législatif se réuniroit dans le lieu où vous tenez vos séances. Il calomnie le mode des élections; il porte l'atrocité & le mensonge jusqu'à dire, que votre Constitution contient le germe de la Royauté; enfin Condorcet ne rougit point de préférer sa Constitution, comme infiniment préférable à celle décrétée par la convention. Chabot demandoit que Condorcet fût tenu d'avouer ou de démentir cet ouvrage, & que dans le cas où il s'en déclareroit l'auteur, il fût mis en état d'arrestation. Un autre membre dénonça Vérité, secrétaire de Condorcet, comme faisant circuler cet écrit, & demanda qu'il fût aussi mis en état d'arrestation. Après quelques débats, la convention décréta que Caritat dit Condorcet, & le citoyen Vérité, seroient mis en état d'arrestation, & les scellés apposés sur leurs papiers.—Dans deux séances postérieures on a porté de nouvelles plaintes contre le premier, & Marat l'avoit accusé la veille de sa mort, avec ce fiel patriotique qu'il mettoit dans tous ses écrits. En conséquence il est gardé à vue, & le comité de salut public rendra compte à la Convention, des griefs qui lui sont imputés. (On dit qu'il a trouvé moyen d'échapper ainsi que son secrétaire.)

Du 14. Le Président annonce qu'il vient de recevoir une lettre de la section du Panthéon François, qui l'informe de l'assassinat commis dans la personne du représentant du peuple, Marat.

Pentabolle. „Les détails de la mort de notre collegue, doivent avoir été recueillis; je demande que le comité de sûreté générale fasse dans une heure, son raport sur cet assassinat. (Décrété.)

La section du contrat social demande, qu'on invente pour l'assassin de *Marat*, un supplice *dont l'appareil puisse effrayer les mains, qui menacent les pères du peuple, qui nous restent encore.*

Un supléant déclare qu'un député de la Manche lui a dit, que les loix sanguinaires de la Convention, étoient cause de la mort de Marat & que les députés qui ont voté celle de Louis XVI. s'en repentiroient bien-tôt. Il ne reconnoit pas ce député parmi ceux qui sont dans la salle. On demande à faire l'apel nominal, pour connoitre le membre dénoncé, mais on passe à l'ordre du jour.—Voici le résumé du rapport fait au nom du comité de sûreté générale.

„Le jour où Charlotte Cordé, cette femme qui a frappé Marat du coup mortel, est arrivée à Paris, Duperret a reçu un courier extraordinaire de Caen. Quel étoit ce courier? Cette même Cordé. Duperret a communiqué ses dépêches à Fauchet. Voilà pourquoi nous vous demandions hier un décret, pour faire apposer les scellés sur les papiers de deux de vos membres. „

„Le plan étoit de soulever les sections de Paris, comme celles de Marseille, Bordeaux & Lyon. Deux sections de Paris ont embrasé ce projet. En faisant assassiner Marat, les conspirateurs ont dit: Les Sans-Culottes voudront venger sa mort; ils marcheront au Calvados; ils rencontreront des hommes d'une opinion contraire; la guerre civile s'engagera, & au milieu des troubles, nous ferons la contre-révolution. Voilà les complots de cette faction impie, & remarquez que Fauchet, que vous aviez exclu de votre sein, est revenu pour faire réussir ces projets; il n'est pas innocent de ces crimes. „

„Voici présentement les circonstances de l'assassinat.—L'assassin m'a paru être une de ces femmes à caractère capable de tout entreprendre. Elle a de l'esprit, des graces, de la beauté, une taille haute & swelte. Pour exécuter son projet, elle écrivit à Marat à peu près la lettre suivante. „Je viens de Caen; votre amour pour la „patrie me fait présumer, que vous connoitrez avec plaisir „les malheureux événemens de cette partie de la République; je vous prie de m'entendre chez vous.“

„Elle se présenta hier-matin chez Marat: on lui refusa l'entrée. Sur ce refus, elle écrivit le billet suivant. *Je vous ai écrit ce matin, Marat: avez-vous reçu ma lettre? Vous ne me refuserez pas une entrevue; il suffit que je sois malheureuse, pour avoir droit à votre attention.* “

„ Hier au soir, elle se présente encore chez Marat; il fait ouvrir sa porte. La conversation s'engage sur la rébellion du Calvados; Marat répondit que cela n'iroit pas loin, que l'échafaud attendoit les traitres. A ces mots, elle tire un poignard caché dans son sein, (Chabot montre le poignard,) & le plonge dans le sein de notre collegue. Le coup fut si bien porté, que Marat n'eut que le tems de dire: *je me meurs.* Sa servante entre & fait un cri, on accourt. Cette femme sortoit avec audace & sans crainte; on l'arrête; elle pouvoit s'assassiner, elle ne l'a pas fait. J'ai assisté à son interrogatoire; il m'a paru qu'elle se flatte d'une contre-révolution prochaine. Quand nous lui avons dit qu'elle porteroit sa tête sur un échafaud; elle nous a regardé avec un souris moqueur. "

„ On a trouvé sur elle 150 liv: en argent, & 140 en assignats. Une montre d'or &c. dans sa gorge, la gaine du poignard, & une diatribe en forme d'adresse aux François. Elle est âgée de 25 ans moins 15 jours; elle est native de S. Saturnin près de Séez, de Messire Jean François Cordé, écuyer, & de Dame Charlotte Godier, son epouse; elle demeuroit ordinairement à Caen. Elle est arrivée à Paris Jeudi dernier, avec un passe-port délivré le 8 du courant, par la municipalité de Caen. Interpellée de déclarer ses complices, elle a répondu qu'elle n'avoit communiqué son projet à personne. Interrogée sur les motifs qui l'avoient portée à cette action, elle a dit que voyant la guerre civile prête à éclater partout, & sachant Marat l'auteur de ce désastre, elle avoit fait le sacrifice de sa vie à la patrie. Elle a ajouté qu'elle avoit acheté le poignard le matin, au palais Royal; qu'il lui avoit couté 40 sous. "

Drouet chargé de faire conduire l'assassin de Marat dans les prisons de l'Abbaye, rend compte de la manière dont il a rempli sa mission. Il annonce que cette femme s'attendoit à être massacrée par le peuple de Paris.

On décrete qu'on instruira sur-le-champ l'assassinat commis sur la personne deMarat; on a aussi décrété d'accusation Duperet, prévenu de complicité.— Fauchet impliqué dans le rapport, étoit monté à la tribune pour justifier son patriotisme; la Convention le met en état d'arrestation à l'Abbaye.....

Les 8 membres de la commune qui ont été envoyés dans les sections, afin de presser le départ de la force armée, pour le département qui se dispose à marcher sur Paris, ont enfin donné leur raport, & détaillé les difficultés qu'éprouve la levée du contingent. Il s'élève de grandes disputes entre les gens mariés & les célibitaires. On ne peut parvenir à former le corps de 1800 hommes, destiné à marcher contre l'armée de Wimpfen. Les sections sont dans la plus grande fermentation. Les commissaires de la commune ne peuvent rétablir le calme. (D'autres Corps destinés contre les Royalistes, étoient déja en route....)

On apprend par une lettre des Commissaires près l'armée des côtes de Brest, que deux bataillons de la Gironde ont quitté l'armée républicaine, pour retourner dans leurs foyers.....

Le comité de surveillance de la ville de Lyon a fait enlever du bureau des Postes, les Bulletins de la Convention, & les décrets relatifs aux armées, sous prétexte que Lyon ne communique plus avec les représentans du peuple. La lettre qui annonce cette nouvelle, est renvoyée au Comité de salut public.....

Une letre du Général Servan, datée de Bayonne le 1 Juillet, & qui n'a été lue à la Convention que le 13. annonce que le Général Dubouquet s'est porté contre un camp retranché des Espagnols, sur une montagne à Ispegni près de St. Jean-pie-de-port; qu'avec 400 hommes il a attaqué & emporté sur trois points, ce camp défendu par 6 à 800 Espagnols; qu'il leur a tué ou blessé griévement 150 hommes, fait autant de prisonniers, & pris beaucoup de tentes, de canons, d'obusiers, de pierriers, de fusils &c.

Le commissaire National auprès du tribunal de la Rochelle, mande: „L'affaire de Luçon est majeure, & plus importante que nous ne l'avions annoncée d'abord. Les rebelles étoient au nombre de 6 mille 600. ils avoient 12 pieces de canon. L'armée de la Rép: n'étoit que de 18 cens hommes, & n'avoit que 2 pieces de 4. A peine la canonade avoit-elle commencé, que Sandos fit battre la retraite. Il s'est retiré aussitôt avec une partie de l'armée à St-Maxence, & a répandu partout que Luçon étoit pris. Heureusement l'armée réduite à 6 ou 7 cens hommes se présente hardiment au combat, & défait complettement la horde des Gastonois, lui prend 7 canons avec lesquels elle leur tue 500 hommes; & ce dont on ne trouve point d'exemple dans les Républiques Grecque & Romaine, ces 700 hommes font 1200 prisonniers, & poursuivent encore les fuyards, dont un grand nombre a péri en se précipitant dans la Sevre. "

Londres, du 20 Juillet.

Une des gazettes de cette ville fait mention de plusieurs adresses, nouvellement envoyées à S. M. B. pour demander la fin de la guerre, comme le seul moyen de faire cesser les troubles qui se propagent, de relever le commerce qui s'écroule, de soutenir la banque, dont le sort est lié à celui du commerce, & de remettre en vigueur le papier-monnoie, qui a perdu tout son crédit, même dans les trois Royaumes. Cette feuille parle sur-tout d'un mémoire de ce genre, rédigé à Manchester, & revêtu de 100 mille signatures effectives. On dit que cette adresse porte un caractère de force & d'énergie, très supérieur à celui qui avoit distingué jusqu'alors ces sortes de pieces, bien qu'il y en ait eu de très vigoureuses. On ajoute que M. Pitt la relu jusqu'à deux fois de suite, & qu'à chaque fois il a paru également agité.— Les troubles de l'Ecosse & de l'Irlande paroissent être d'une nature plus grave qu'on ne l'avoit cru; ils se propagent en dépit des mesures prises par le gouvernement.

La gazette de Leyde fait enfin sortir du port de Portsmouth, sous la date du 14 Juillet, la flote de Milord Hoowe, forte de 15 vaisseaux de ligne, & de 7 frégates. Mais comme c'est déja pour la troisième fois, que nous la voyons mettre à la voile, & que cependant nous la retrouvons toujours au port, on nous permettra d'attendre une quatrième & dernière publication, avant de donner ce fait pour évidemment certain. On dit que la cause de ces retards, vient de ce que l'Ecosse & l'Irlande se sont ouvertement refusées à l'enrolement des matelots. Nous ne garantissons pas cette assertion, attendu qu'elle n'est accréditée que par le parti de l'opposition, qui maintenant en Angleterre comme dans les autres pays, semble n'avoir pris ce nom, que pour s'opposer aux progrès *de la bonne cause.*

Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 20 Juillet.

Les travaux du siege de Valenciennes n'avancent que très lentement; ce que l'on doit sans doute attribuer au *desir qu'ont nos Généraux de ménager le sang.* Cette vue à la vérité pleine d'humanité, n'est cependant pas exempte de grands inconvéniens, tels que ceux de retarder le succès de la campagne, qui peut-être se terminera encore, sans que le sort de la malheureuse France soit décidé d'une manière ou d'autre.—Parmi les défenseurs de Valenciennes, se trouvent plus de 2 mille Brabançons & Liégeois, qui, à ce qu'on assure, ont juré de s'ensevelir sous les ruines de la place, plutôt que de se rendre. Le feu des assiégés est toujours des plus terribles; il vient encore de démonter deux de nos batteries, & d'endommager les retranchemens de la 3me parallele, qu'on est occupé en ce moment à réparer. De notre côté, l'envoi continuel de bombes & de boulets dans la ville, acheve d'en incendier les restes. La garnison a encore tenté une sortie dans la nuit du 16. au 17. mais elle a été si vivement repoussée, qu'elle s'est retirée avec la plus grande précipitation. Le 14. le Général Otto, Commandant les avant-postes de l'armée d'observation, a fait faire une forte reconnoissance sur l'ennemi, qu'il a trouvé retranché dans une position avantageuse près de Bouchain, dont il n'a pu le déposter.

Pour mettre dorénavant la Flandre-Occidentale à l'abri des fréquentes incursions de l'ennemi, outre un cordon considérable de troupes, qui se renforce encore tous les jours, l'on continue avec la plus grande activité à fortifier Ypres & Menin. Sous peu de tems, ces deux villes seront sur un pied de défense respectable. D'un autre côté, l'on vient de faire marcher un corps de nos troupes sur Charleroi, pour couvrir le Comté de Namur, menacé d'une invasion par les François.

Le 15 de ce mois il devoit y avoir une revue générale de tous les volontaires de cette ville. Par hazard ce jour étoit précisément celui de la fête du trop célébre fourbe, l'avocat *Henri Van der Noot.* Déja une partie de la jeunesse de Bruxelles, toujours enthousiaste de ce scélérat, se réjouissoit de cet à-propos; lorsque le ministre instruit de ce qui se passoit, fit remettre pour cette raison la revue au lendemain.

Le Gouvernement vient d'établir une Jointe, qui sera chargée de l'administration de toutes les conquêtes faites ou à faire sur l'ennemi, qu'elle régira au nom de S. M. l'Empereur. Cette Jointe organisée depuis plusieurs jours, ne se presse pas d'entrer en fonctions.

Le Général Alvinzi vient de se rendre à Leuzé, où se trouvoient les troupes Françoises qui avoient suivi l'ex-Général Dumourier dans sa fuite. Il leur a demandé

si elles vouloient s'engager à remettre Louis XVII. sur le trône, qu'alors S. M. I. les prendroit à sa solde; ce qu'ayant juré de faire, le Général Alvinzi leur a fait prêter serment de fidélité à l'Empereur. (Ce fait n'est pas des plus probables, aussi n'est-il donné que sur un oui-dire.)

Le Général Custine vient de parcourir toute la frontière, qui s'étend depuis Maubeuge jusqu'à Sédan : partout il a donné les ordres les plus précis, pour le prompt rassemblement de troupes très considérables. Son projet est de tenter de secourir Valenciennes.

Proclamation du Prince de Cobourg en prenant possession de la ville de Condé.

Frederic Josie, Duc de Saxe-Cobourg, de Cleves, de Juliers, Engeren & Westphalie, Grand-croix de l'ordre militaire de Marie-Thérèse, Maréchal - Commandant en chef les armées de S. M. l'Empereur & Roi, & de l'Empire, &c.

Les ville, forteresse & district de Condé ayant été soumis au pouvoir de l'Empereur & Roi, par les valeureuses troupes que j'ai l'honneur de commander, je déclare par la présente proclamation, que j'en prends possession au nom de S. M. I. & R. & que j'accorde à tous les habitants paisibles des pays conquis, toute sûreté & toute protection. Je déclare de plus, que je n'emploierai l'autorité que j'exerce, en vertu du droit de conquête, que pour maintenir l'ordre public & la sûreté des personnes & des propriétés: & voulant prendre les premières mesures nécessaires, pour atteindre ces objets importans, je déclare aussi que j'entends que tous Clubs & toutes assemblées non autorisées, telles qu'elles puissent être, viennent à cesser sur le champ, étant dans la ferme résolution de les faire dissoudre & réprimer, par tous les moyens qui sont entre mes mains, & de faire punir sévèrement, militairement & exemplairement, tous ceux qui tiendroient ces assemblées ou ces Clubs chez eux, qui les provoqueroient, & qui de fait ou par parole, insulteroient ou injurieroient quelque personne que ce soit, & en un mot tous ceux qui en manière quelconque, troubleroient l'ordre ou la tranquillité publique.

Fait à mon quartier-général à Hérin, le 13. juillet 1793.
(Signé) *Prince de Cobourg, Feld-maréchal*

Cette proclamation publiée par le Prince de Saxe-Cobourg, & dans laquelle il est dit clairement, qu'il prend possession de la ville de Condé, au nom de S. M. l'Empereur, mécontente beaucoup les émigrés François qui sont en cette ville, attendu qu'ils s'étoient imaginé, que cette prise de possession se feroit au nom de Louis XVII. Il est cependant à présumer, que S. M. I. n'aura pas voulu sacrifier en pure perte ses troupes & ses trésors, sans s'indemniser des fraix d'une guerre aussi ruineuse, en s'assurant au moins pour l'avenir d'une frontière imposante, qui mette les Pays-Bas à l'abri des entreprises d'un voisin puissant.

C'est le Lieutenant - Colonel au service Impérial, Dujardin, qui est nommé Commandant de Condé. Les régimens de *Murray* & Vierset sont en garnison dans cette ville, pour se refaire en partie des pertes & des fatigues qu'ils ont essuyées depuis la campagne. Les prisonniers de guerre ont passé cette semaine par ici, pour être transférés à Aix-la-Chapelle ou à Cologne; une partie sera conduite à Anvers. Les officiers resteront en cette ville, sous leur parole d'honneur, comme prisonniers de guerre.

Le dépôt des prisonniers, qui est actuellement à Cologne, va être transféré en Bohême, pour faire place à ceux qui doivent y venir.

C'est S. A. R. l'Archiduc Charles, notre Sérénissime Gouverneur-général, S. A. le Duc d'York & quelques autres Princes Commandant les armées alliées, qui entrèrent des premiers dans Condé.—M. le conseiller d'Etat & président du grand-conseil à Malines, le Clerc, ainsi que Mr. le conseiller au département des terres contestées, de Limpens, sont également partis tous deux pour Condé, à l'effet d'y prendre différentes mesures relativement à l'administration de cette ville, ainsi que de son district. On croit que plusieurs officiers de compte, partiront incessamment pour le même dessein.

Du Quartier-général de Herin.

Du 17. La nuit du 16. au 17. fut employée à réparer les parapets &c. dans les tranchées; à remplir 700 sacs à terre, & à amener d'autres objets nécessaires pour presser le siège. Notre feu continua pendant ces travaux; mais à la pointe du jour, toutes nos batteries se trouvant réparées, il fut redoublé avec plus de vivacité que jamais. Nos batteries à ricochet & pour démonter firent le plus grand effet; elles affoiblirent d'abord le feu de l'ennemi, qui employa tous les moyens possibles, pour opposer la défense la plus vigoureuse, & le forcèrent enfin au silence. Notre perte consiste en un tué & 20 blessés. Une bombe ennemie fit sauter 2 barils de poudre; leur explosion blessa quelques personnes.

Du 18. La nuit dernière on continua les travaux dans la tranchée; on répara 2 batteries fort endommagées par le feu de l'ennemi; on amena de nouveaux canons; on remplit 500 sacs à terre, & l'on commença en même tems à élever 2 batteries sur les hauteurs d'Anzain.

Du 19. Pendant cette nuit, le feu ne se soutint que foiblement de part & d'autre. L'ennemi tirailla assez fort de son chemin couvert, mais nos mortiers & nos obus l'en chassèrent bientôt. A la pointe du jour, le feu redoubla de vivacité & dura jusqu'à 10 heures; dèslors celui de l'ennemi, dont les ouvrages réparés venoient apparemment d'être démontés encore, commença à s'affoiblir & cessa enfin entièrement. Notre perte se réduit à 2 hommes tués & 22 blessés. Le 20. & 21. il n'y eut rien d'extraordinaire....

Nous ne parlerons point encore des points de capitulation, qu'on suppose avoir été proposés tant de fois par les assiégés, & rejettés par les assiégeans. Ils s'accordent trop peu avec ce que l'on a dit de la fermeté constante du Général Ferrand, pour qu'on puisse même les mettre au rang des choses vraisemblables, jusqu'à l'instant où l'on commencera à battre en breche; ce qui exige bien des travaux préliminaires, puisque les François sont encore maitres du chemin couvert & des ouvrages à cornes.—Nous ne ferons point non plus mention du roman si ingénieusement imaginé, dont l'héroïne est une femme que Custine ne connoit peut-être pas, & pour laquelle il s'intéresse; qu'il savoit être grosse à Valenciennes, quoiqu'il n'ait aucune communication avec cette ville; pour laquelle il a demandé un passe-port au Pce. de Cobourg, que celui-ci n'a pas manqué de lui accorder; qui transportée à Condé, s'est trouvée n'être plus enceinte, & qu'enfin sans doute l'on n'amene sur la scène, que pour lui faire jouer un rôle ultérieur. Comme nous ne sommes plus aux tems de l'Amadis des Gaules, nous croyons pouvoir, sans d'ailleurs faire tort au mérite des deux Généraux, leur refuser l'honneur de cette galanterie moins héroïque que bisarre. Probablement on n'a imaginé cette histoire, que pour avoir occasion d'introduire dans la ville, un trompette Autrichien, qui recevroit des habitans la formule d'une capitulation, que son Général devoit refuser.

Le bruit court que la nuit du 19. au 20. avoit été fixée pour l'exécution d'un projet d'escalade, que le Pce. de Cobourg avoit préparé dans le plus grand secret, dont tout sembloit devoir favoriser le succès, & qui cependant n'en eut aucun. Plusieurs milliers d'échelles avoient été disposées sur un grand nombre de bateaux plats, montés par plus du double en hommes, & qui furent lancés au milieu d'une nuit obscure, sur les fossés extérieurs de Valenciennes, toujours remplis d'eau. Le Général Ferrand qui sans doute avoit éventé le projet, avoit pris ses mesures en conséquence, & renforcé dans cette partie, son artillerie déjà nombreuse. Il laissa approcher les radeaux jusqu'au pied des murs; alors plusieurs décharges à mitraille dispersèrent en un clin-d'œil & les bateaux & les hommes. On dit que la perte des Autrichiens est considérable; mais on ajoute que tous ces moyens de défense, employés avec autant d'intelligence que de courage, tout en faisant le plus grand honneur aux talens & à la bravoure du Général François, ne pourront que retarder de quelque tems, la reddition de cette place. Ce secret est encore enseveli dans le sein du tems, ce n'est point à nous à l'en tirer.....

NB. Nous ne donnerons point encore aujourd'hui la capitulation de Mayence, bien qu'elle se trouve en entier dans la gazette de Leipzig. Nous craignons que ce détail présenté aujourd'hui sous le nom de *rapport officiel*, ne soit au premier instant, comme cela est arrivé plus d'une fois, contredit par un nouveau *rapport officiel* de même, & cependant sous une version différente. Qu'il nous suffise de savoir que la place s'est rendue, comme on l'assure; que la garnison a du sortir avec les honneurs de la guerre; emporter armes & bagages, & même les pieces de campagne; (mais non celles de siege,) que les Clubistes ne sont point compris dans la capitulation; que les déserteurs des armées combinées doivent être rendus; qu'il ne sortira aucun chariot couvert; que la garnison sera escortée par des détachemens Prussiens jusqu'aux frontières; qu'elle a 3 jours pour mettre ordre à ses affaires &c. &c.

L'affaire qui a eu lieu le 19. entre Landau & Spire, a été très meurtrière pour les deux partis. Cependant il paroit que les Prussiens sont restés maitres du champ de bataille.—Quelques gazettes portent à 4000 hommes la perte des deux cotés. On dit que le Duc de Brunswick qui commandoit en Chef, a été blessé deux fois. On craint sans doute une nouvelle rencontre, car le Général Wurmser a fait transporter plus loin, la Chancellerie, la caisse & les dépots de guerre.